

Madame, Monsieur,

Les inscriptions pour le transport scolaire 2025 – 2026 sont ouvertes à compter du 10 juin.

Nous invitons les familles à renouveler l'inscription de leur enfant au transport scolaire par le biais du service en ligne **avant le 31 juillet***.

Quel que soit le réseau de transport emprunté, **il est obligatoire de disposer d'un titre de transport valable** (même si l'élève bénéficie de la gratuité) et de le valider à chaque montée dans un véhicule.

L'édito de Thierry Mathieu, Président d'Hérault Transport, Conseiller régional

Alors que nous nous apprêtons à clôturer cette année scolaire, il est temps de nous tourner vers la rentrée 2025-2026.

Cette nouvelle année scolaire marquera l'ouverture de deux nouveaux collèges à Juvignac et Maraussan. Nous avons mis tout en œuvre pour intégrer dans notre dispositif ces nouveaux établissements de manière fluide, garantissant ainsi un transport efficace pour tous les élèves.

Je vous rappelle que les abonnements de transport scolaire permettent une libre circulation et restent valables jusqu'au 31 août. Nous encourageons les jeunes à continuer d'utiliser les lignes du réseau liO, et pourquoi pas, à se rendre à la plage avec leurs camarades.

Notre objectif est de vous offrir un transport sûr, qui s'adapte aux besoins concrets et à la réalité du terrain, accompagnant ainsi l'évolution des attentes de nos usagers. C'est pourquoi nous déployons un nouvel équipement billettique à bord de nos cars scolaires. Ce système réduira les problèmes de validation et vous permettra de suivre en temps réel le trajet du véhicule de la ligne de votre enfant.

Ensemble, faisons que cette nouvelle année scolaire soit une réussite pour nos jeunes.

Bonne rentrée à tous !

Rappel des modalités :

- Inscriptions directement en ligne :

<https://www.herault-transport.fr/lignes-scolaires/inscriptions>

- Cliquez sur le lien « première inscription » ou « renouvellement » ;
- Consultez le site internet <https://www.herault-transport.fr> : les tarifs, les horaires, le règlement du transport scolaire, la foire aux questions ...

* Des frais pour inscription tardive non justifiée pourront s'appliquer.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires